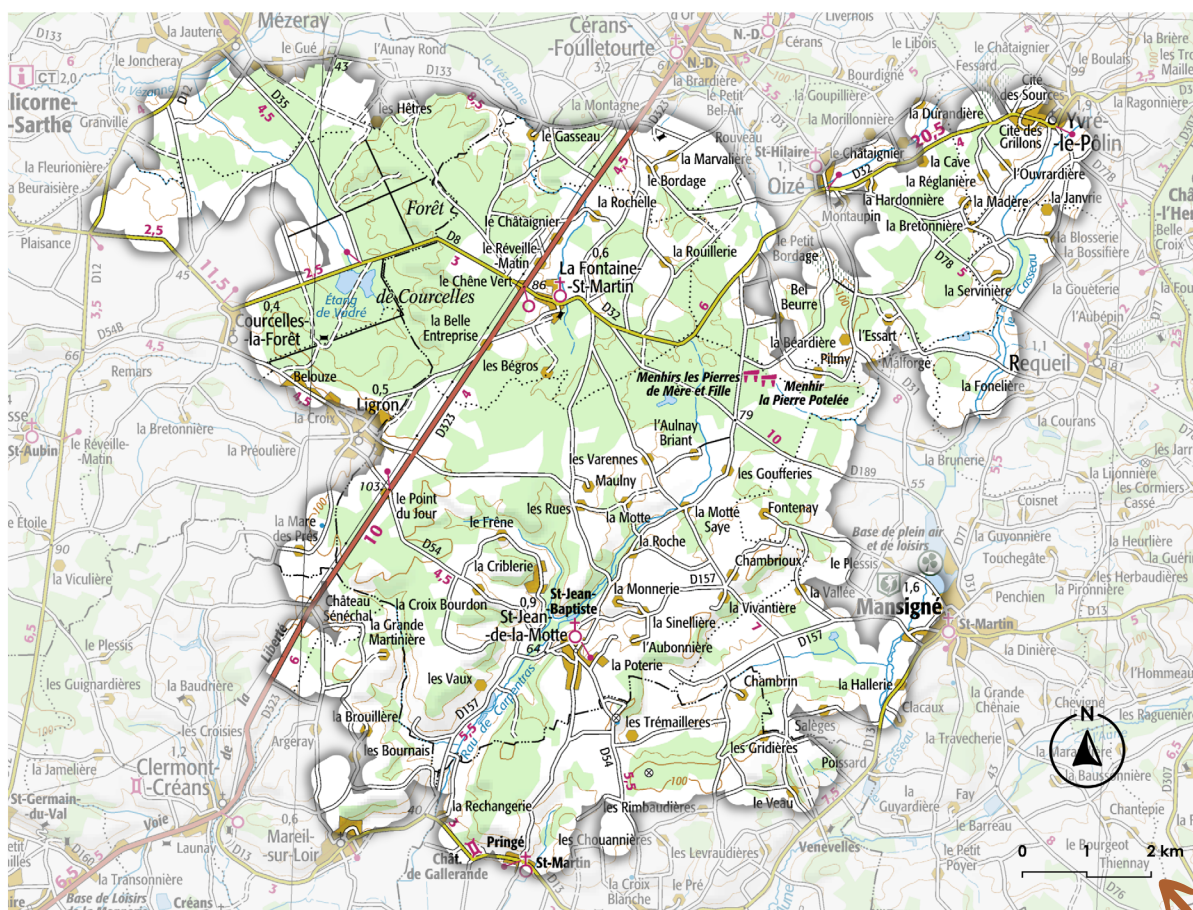


PRÉVENTION FEU DE FORÊT

Vous êtes propriétaires de bois ou de forêt sur l'une de ces communes ?

La Fontaine-Saint-Martin, Saint-Jean-de-la-Motte, Mareil-sur-Loir, Luché-Pringé, Mansigné, Oizé, Yvré-le-Pôlin, Requeil, Courcelles-La-Forêt, Clermont-Créans, Ligrion, Cérans-Foulletourte, Mézeray



Pour un projet d'Association Syndicale Libre sur ce périmètre :

REUNION D'INFORMATION

JEUDI 10 SEPTEMBRE - 18H30

Salle des fêtes, 2 Rue de Pringé à **SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE**

En tant que propriétaire d'un bois ou d'une forêt, vous êtes au cœur de la démarche d'adaptation de nos espaces boisés face au risque incendie. Ensemble, adaptons nos forêts de manière cohérente et concertée afin de les rendre plus résilientes aux incendies.

Contact : **Valentine OLIVIER** - Chargée de mission espaces boisés - 07 43 36 21 02 - foret@pays-valleeduloir.fr